



Adjointe au DASEN chargée du 1^{er} degré

Évreux, le 26/09/2024

Corinne JADART

Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du pré-élémentaire

à

Conseillère pédagogique pré-élémentaire

Tél. 02 32 28 61 22

Mél. dsden27-ien-pre-elementaire@ac-normandie.fr

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Sous couvert de

Françoise MONCADA

Directrice académique

IA-DASEN

DSDEN 27

24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203 - 27022 Évreux Cedex

Objet : Projet départemental d'observation du langage et du comportement de l'enfant de 3 ans (OLC3)

Madame, Monsieur,

La maîtrise de la langue orale et écrite constitue un enjeu central pour la réussite de la scolarité de votre enfant.

A ce titre, une attention particulière doit être portée aux enfants susceptibles de présenter des fragilités dans l'acquisition du langage.

Un repérage précoce, dès la première année de l'école maternelle, permet de cibler les besoins, d'assurer le suivi et ainsi d'aider les enfants à progresser dans l'acquisition et le développement du langage.

La nécessité de se doter d'un outil d'observation commun à toutes les écoles maternelles est apparue comme un élément essentiel du projet.

La grille d'observation intitulée « **Observation du Langage et Comportement de l'enfant de 3 ans** » (OLC3) a été réalisée au niveau départemental, en partenariat avec la **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** et avec la participation d'enseignants spécialisés.

Il revient à l'enseignant de la classe d'effectuer le renseignement de la grille de novembre à janvier pour les enfants nés au cours du premier semestre et de février à mai pour les enfants nés au cours du second semestre.

En aucun cas, il ne s'agit de mettre l'enfant en situation de test, mais de conduire une observation précise dans le cadre du fonctionnement ordinaire de la classe.

L'enseignant de la classe est votre interlocuteur privilégié.

Il lui appartient de vous contacter pour échanger, dans le cas où il s'avérerait souhaitable d'approfondir un éventuel dépistage et/ou de vous orienter vers le médecin de la Protection Maternelle Infantile (PMI) afin de mettre en place une aide plus individualisée en fonction des besoins identifiés pour votre enfant.

Certaine de l'attention que vous accorderez à ce projet départemental, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Corinne JADART